

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 17 septembre 2021

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 17 septembre 2021 à 14h00, conformément à l'article L.3121-9 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne.

Étaient présents : Nicolas LACROIX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Elie PERRIOT, Sylviane DENIS, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Paul FOURNIÉ, Céline BRASSEUR, Patrick VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Dominique MERCIER, Marie-Laure PARISON, Bertrand OLLIVIER, Astrid DI TULLIO, Dominique VIARD, Michel ANDRÉ, Anne-Marie NÉDÉLEC, Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Michel KARAKULA, Laurence ROBERT-DEHAULT, Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Mokhtar KAHLAL, Rachel BLANC, Jean-Michel RABIET, Magali CARTAGENA, Laurent GOUVERNEUR, Anne LEDUC.

La séance est ouverte.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, je veux commencer notre séance en excusant notre collègue Monsieur Dominique THIEBAUD qui a donné pouvoir à Madame Dominique VIARD.

Cet après-midi, nous sommes de retour dans notre hémicycle Jean SCHWAB. C'est un nouveau signal vers un retour à la « normale ».

Cela induit l'application stricte des règles sanitaires : je vous demanderai donc de conserver le masque correctement lors de notre séance. C'est un devoir d'exemplarité vis-à-vis de nos concitoyens.

Il sera question d'exemplarité lors de notre séance plénière, puisqu'au-delà des désignations, nous aurons à voter notre règlement intérieur.

J'avais souhaité que nous laissions le temps de l'été pour réfléchir aux manques ou aux éléments dépassés. Je remercie les services de l'assemblée d'avoir produit ce texte qui n'est pas anodin : c'est notre « loi intérieure » qui organisera notre fonctionnement interne, précisera les procédures de délibération et déterminera les règles disciplinaires s'appliquant à chacune et chacun d'entre nous.

Tout en conservant la place du débat et garantissant les droits de l'opposition, les règles à l'assiduité ont été modifiées. Depuis plusieurs années et à mon initiative, nos séances sont filmées, permettant une transparence accrue et une diffusion plus large de nos travaux. Cet

hémicycle est notre image institutionnelle et ne peut être dégradé par des comportements inappropriés ou un absentéisme exagéré. Voyez la réaction des téléspectateurs, lors des questions au gouvernement, devant le Sénat ou l'Assemblée nationale en grande partie vides. Néanmoins, soulignons que les parlementaires sont souvent présents à des réunions qui ont lieu en même temps. À l'heure des réseaux sociaux et de l'instantané, nous nous devons d'être attentifs.

Je vous proposerai donc un règlement plus contraignant concernant les absences, avec des retenues sur indemnité. Soyons irréprochables et exemplaires afin de retisser le lien et la confiance avec nos concitoyens.

Rassurez-vous, l'objectif n'est pas de vous sanctionner sans raison ! La confiance entre nous est de rigueur, mais je crois qu'il faut envoyer un signal fort.

Une autre disposition est la mention des déplacements du Président : un budget sera défini, précisé et voté annuellement. Vous pourrez ainsi suivre son évolution, car je n'ai rien à dissimuler aux Haut-Marnais.

Les désignations permettront la représentation du Conseil départemental au sein d'Hamaris, de la Maison départementale du tourisme, de structures partenaires comme les EHPAD et dans des organismes satellites. Je tiens d'ailleurs à féliciter Anne LEDUC et Catherine PAZDZIOR-VIGNERON pour leurs élections à la tête respectivement du CAUE et du Centre Culturel Haut-Marnais.

Sur ce sujet, je demanderai la plus grande bienveillance à nos représentants. J'ai été satisfait d'inaugurer trois établissements en quelques jours, à Doulaincourt, Poissons et Manois avec Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée en charge de l'autonomie. Mais derrière ces belles initiatives (création d'une salle de luminothérapie à Manois), il y a la réalité des résidents en EHPAD qui s'est dégradée avec la COVID : la solitude de nos aînés, les conditions de travail de nos soignants...

Je m'engage à prioriser l'accompagnement du « Grand âge » :

- En tant que Président du Groupe des départements droite-centre et indépendants à l'ADF, j'ai obtenu de celle-ci la création d'un groupe de travail sur cette question ;
- En tant que Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, je souhaite créer un observatoire départemental des EHPAD, en collaboration avec l'ARS et la Préfecture.

- Le Président du Département n'a pas seulement pour mission de fixer le prix journalier : nous devons tout mettre en œuvre pour améliorer le quotidien des aînés, y compris la question du prix de journée. Il est indispensable de poursuivre dans cette voie, car nous leur devons un bien meilleur accompagnement.

Ce message a été transmis à la Ministre lors de notre déplacement à Manois : elle s'est montrée très attentive à la situation de nos aînés, en particulier sur les difficultés de recrutement dans le domaine du service d'aide et d'accompagnement à domicile. Nous avons évoqué l'initiative portée par l'AFPA, notre département et celui de l'Aube, visant à recruter et fidéliser les professionnels des structures d'aide à domicile et des établissements médico-sociaux. 60 propositions ont été adressées à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Seulement une dizaine de dossiers a été retenue. Nous saurons être entendus...

Nous rencontrons également de réelles difficultés pour recruter des assistantes familiales et assurer la protection des enfants placés.

En effet, nous avons près de 80 % de nos enfants placés en familles d'accueil pour seulement 20 % en structures. C'est exactement l'inverse en Moselle. Cette spécificité s'appuie sur un recrutement régulier. Malheureusement, nous sommes confrontés aux départs en retraite des assistantes et au manque d'attractivité du métier, malgré les efforts réalisés depuis quelques années en matière de rémunération et de soutien.

Malgré la campagne lancée au printemps dernier, les objectifs ne sont pas atteints. Sans attendre l'ouverture de la MECS de Saint-Dizier l'an prochain, j'autoriserai l'augmentation du nombre de places en structures d'accueil. La campagne de recrutement, qui a déjà suscité quelques vocations, sera relancée pour une meilleure efficacité. Ces jeunes bénéficieront d'un encadrement adéquat et d'une protection que leur permet un département comme le nôtre, faite de bienveillance et d'écoute.

Il nous faut toujours aller de l'avant et ne pas tomber dans le satisfecit. En matière de solidarité sociale et territoriale, nous voterons un projet en collaboration avec l'association « Bouge ton coq », l'AMF et l'association des maires ruraux. Nous sommes nombreux à avoir ressenti l'impuissance face à la fermeture du dernier commerce d'un village. Au Conseil départemental, nous avons toujours essayé de répondre, malgré la loi NOTRe, aux projets proposés. Un renouveau et l'inversion de la tendance sont possibles grâce à l'intelligence collective d'une équipe municipale et de sa population.

Faisons confiance au terrain, soutenons-le davantage !

Le soutien du Département, en Haute-Marne, est partout :

- Dans la mise à disposition du bâtiment « Barrel » à VNF consacrant le partenariat avec cet établissement public ;
- Avec les EPCI et les bourgs-centres dans le cadre de la contractualisation pour laquelle nous passons les derniers avenants. Dès l'an prochain, nous entrerons dans une seconde étape de cette contractualisation, en maintenant l'écoute et la concertation ;
- Dans la répartition transparente et à la discrétion des communes du produit des amendes de police ;
- Apprès de nos associations, sportives, culturelles, socio-éducatives pour lesquelles nous avons sanctuarisé nos subventions pour la seconde année consécutive et gardons la plus grande attention en cette période difficile.

Enfin, lors du Rapport d'activité des services de l'État, j'ai réagi un peu vivement à la remarque de Monsieur le Préfet mettant l'origine de nos initiatives sur la chance d'avoir le GIP Haute-Marne.

Le GIP est une chance de développement pour notre territoire. Mais c'est bien la volonté politique qui nous pousse à édifier des gendarmeries et peut-être un futur hôpital à la place de l'État, à soutenir les communes et les intercommunalités dans leurs projets, à construire un nouvel abattoir et une école de voile à la Liez, à soutenir les agriculteurs, à poursuivre les initiatives évoquées dans mon discours alors que rien ne nous y oblige.

La loi NOTRe et un budget qui ne peut être voté en déséquilibre (à l'inverse de l'État) nous y contraignent. Rien n'est naturel : je refuse de céder à la facilité du « ce n'est pas ma compétence » (comme certains de nos collègues nous y engagent), car les Haut-Marnais en ont besoin.

Je rappelle que ce sont les Journées européennes du patrimoine ce week-end et que, dans le cadre de la « Folle rentrée », 10 000 places de cinéma sont offertes aux Haut-Marnais à partir de demain et toute la semaine prochaine.

Cette parenthèse culturelle aussi n'est pas obligatoire, mais indispensable, car, comme le déclarait Winston CHURCHILL, elle donne raison de se battre et un sens à la vie. Je vous remercie.

Applaudissements.

J'ouvre le débat si vous souhaitez réagir à mes propos. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Nous sommes d'accord sur certains de vos propos. J'insisterai sur votre dernière phrase concernant les compétences évoquées lors de la visite du Préfet en juillet. Vous avez parlé des compétences du département et de celles de l'État, je n'insisterai donc pas sur le sujet. Néanmoins, l'État choisit les compétences des collectivités avec un budget correspondant. Quand l'État déclare que les abattoirs, les hôpitaux, les gendarmeries et l'avenir des mineurs non accompagnés ne sont pas la compétence du département, c'est parce que celui-ci n'a pas les moyens de financer ces initiatives.

Oui, aujourd'hui, elles sont finançables. Mais dans 10 ou 15 ans, qu'advient-il lorsqu'il faudra rembourser l'argent versé par le contribuable ? Il est aujourd'hui facile de promettre l'ouverture du porte-monnaie. Néanmoins, il vous appartient, M. le PRÉSIDENT, de responsabiliser un État ayant donné les compétences au département et au budget certainement réduit.

Nos gendarmes ont besoin de meilleurs locaux, nos hôpitaux sont vétustes et ne peuvent plus accueillir les patients décemment et l'abattoir doit d'urgence être rénové. Nous ne pouvons financer à la place de l'État. Merci.

M. le PRÉSIDENT : Effectivement, nous avons déjà eu ce débat. Notre intérêt est de répondre aux besoins des Haut-Marnais. Aujourd'hui, les lois délivrent des compétences précises à certaines collectivités. Depuis très longtemps, ce n'est pas notre choix politique. Observez également que l'aide aux communes n'est pas une compétence du Conseil départemental. Notre tradition est d'aller au-delà de nos compétences, en respectant la loi, car l'État nous le rappelle.

La rénovation de l'abattoir vise à soutenir la ruralité, le monde agricole et les filières courtes. Celle de nos gendarmeries cache un problème de sécurité et d'attractivité pour nos gendarmes, n'attendons pas que l'État intervienne même si nous n'en avons pas la compétence directe. C'est notre volonté politique d'investir, car notre département perd 2 000 habitants par an. Nous devons inverser la tendance et nous donner tous les moyens de rendre le département attractif pour sécuriser les Haut-Marnais et leur apporter des services. Aujourd'hui, nous sommes présents pour être partenaires de l'État qui n'a plus la pleine capacité d'investir. Tous les départements n'ont pas cette aptitude d'aller au-delà de leurs compétences. Nous sommes le premier partenaire des communes et des collectivités. La contractualisation est une chance et il est passionnant de ne pas se limiter à nos propres compétences.

Les compétences évoluent en permanence surtout au fil des majorités : aujourd'hui la loi NOTRe, demain la loi 3DS. Nos plans d'action seront révisés et nous évoluerons en fonction des

besoins. La question de la santé n'était pas abordée il y a de cela 10 ans. Dans la rue, les Haut-Marnais sont préoccupés par la santé au sens large. Ce problème ne se réglera pas si on considère que ce n'est pas notre compétence. Nous devons donc accompagner l'État, l'ARS et les collectivités qui ont une attente forte en la matière. C'est l'une de nos priorités et une réelle chance pour nous d'aller au-delà de nos compétences.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je comprends votre point de vue et le besoin urgent d'une rénovation dans beaucoup de domaines. Mais qu'en sera-t-il dans quelques années ? En effet, notre budget n'est pas en adéquation avec ce type de compétence.

M. le PRÉSIDENT : Nous sommes aujourd'hui capables d'aller au-delà de nos compétences. Les orientations politiques et budgétaires sont révisées chaque année et de nouvelles priorités seront définies dans les années à venir. À ce titre, dans quelques semaines ou quelques mois, je vous proposerai d'amender « CAP 2030 », un plan présenté il y a presque un an, car il existe déjà d'autres sujets prioritaires. Il faut évoluer, être réactif et ne pas s'enfermer dans des compétences strictes. Nous sommes une collectivité et non une administration. Nous sommes là pour réagir et répondre aux besoins des Haut-Marnais.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Il est important de s'investir davantage dans la création de l'agence d'attractivité. Depuis plusieurs années, l'attractivité est un objectif majeur alors que l'État est absent. Mais le plus important est de préciser notre choix par rapport à l'État afin d'éviter les critiques. Durant la campagne électorale, nous avons eu le sentiment que le problème de la santé devait être résolu par le département comme si nous étions responsables de la situation. Inverser la courbe démographique est un objectif ambitieux et le département doit s'en donner les moyens. En effet, en matière d'attractivité touristique, la création du parc national a fait émerger de nouveaux besoins. Dans un département rural, les nouveaux habitants ne trouveront pas les mêmes services qu'en ville. Mais des services de base (comme la santé) doivent être proposés afin d'attirer de nouvelles populations. Oui, l'État ne tient pas toujours son rôle, mais nous avons des moyens et un objectif, et nous devons y parvenir.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de prendre l'ordre du jour de notre séance plénière.

Approbation des procès-verbaux des assemblées plénières des 28 mai et 1^{er} juillet 2021

Rapport n° I-1

M. le PRÉSIDENT : Le premier rapport est l'adoption des procès-verbaux des deux séances plénières des 28 mai et 1^{er} juillet.

Y a-t-il des observations sur ces comptes rendus ? Je vous remercie.

Les procès-verbaux des assemblées plénières des 28 mai et 1^{er} juillet 2021 sont approuvés.

Adoption du règlement intérieur de l'assemblée et indemnités de fonction des conseillers départementaux

Rapport n° I – 2

M. le PRÉSIDENT : Comme à chaque début de mandat et non après les élections, nous avons souhaité revoir le règlement intérieur. Il régit les séances du Conseil départemental et de la commission permanente, les délibérations, les modes de votation, les groupes d'élus, les moyens et les indemnités à disposition des conseillers départementaux, les différentes commissions organiques (compétences, règles de composition et de financement) et les grandes lignes relatives aux compétences du Département et aux aspects budgétaires. Des modifications sont à préciser :

- Le matériel alloué aux conseillers départementaux demeure leur propriété à l'expiration de leur mandat. Une disposition aménage également la situation en cas de démission avant la fin d'un mandat ou lors d'un changement de matériel en cours de mandat.
- Lors des séances plénières et des commissions permanentes, une modulation des indemnités sera appliquée en fonction des absences non justifiées au-delà d'une demi-journée et non plus dès la demi-journée. La comptabilisation sera non plus mensuelle, mais annuelle.
- De nouvelles dispositions relatives aux frais de représentation du Président sont intégrées à la demande de la paierie départementale. Elles concernent les dépenses exposées sur les territoires départemental et national dans le cadre de la fonction permanente de représentation du département (représentation protocolaire de l'institution ou celle liée au rôle de l'exécutif dans la conduite et le suivi des politiques publiques et les actions de la collectivité). Un montant plafond annuel est déterminé au moment du vote du budget primitif et éventuellement actualisé en décision budgétaire modificative.
- La notion de probité et la question du conflit d'intérêts sont introduites : reprise de la charte de l' élu à l'article 79 du règlement et précision sur l'obligation de déport pour les conseillers titulaires d'une délégation de signature s'agissant des matières pouvant générer un conflit d'intérêts.

Il est important que vous preniez connaissance de ces modifications. Y a-t-il des questions à ce sujet ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Y avait-il déjà une retenue pour absence aux plénières ? Ce n'est pas nouveau.

M. le PRÉSIDENT : Nous nous sommes mis en conformité avec la loi. Il n'y a jamais eu de retenue. Avez-vous un exemple à me donner ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Il n'y en a pas eu, mais c'était dans le règlement.

M. le PRÉSIDENT : Ce n'était pas appliqué.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Mais c'était dans le règlement ?

M. le PRÉSIDENT : Ce n'était pas appliqué. Nous avons aujourd'hui un règlement précis sur ces questions. Mais avec une absence justifiée, les situations seront étudiées au cas par cas. Ces règles existent dans beaucoup de collectivités, le règlement du Conseil régional étant beaucoup plus strict.

Y a-t-il des questions sur ce règlement intérieur ? Monsieur le Premier Vice-Président ?

M. le Premier Vice-Président : Non.

M. le PRÉSIDENT : Je sou mets au vote ce règlement intérieur. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le règlement intérieur de l'assemblée est adopté à l'unanimité.

Adoption des règlements intérieurs de la commission d'appel d'offres, de la commission concession, et de la commission consultative des services publics locaux

Rapport n° I – 3

M. le PRÉSIDENT : Le rapport suivant concerne les règlements intérieurs des commissions d'appels d'offre, de concession et des services publics locaux. La réforme du droit de la commande publique a supprimé l'essentiel des règles applicables aux deux premières commissions. Par ailleurs, la III^e commission ne dispose pas de règles législatives précises. Aussi, afin de respecter le principe de transparence des procédures, il vous est proposé d'adopter 3 règlements intérieurs pour ces 3 commissions permettant de pérenniser les règles de fonctionnement.

Passés en I^{er} commission le 30 août dernier, ces règlements reposent sur les principaux points suivants : les modalités de convocation, le *quorum*, les personnes invitées avec voix consultatives, l'organisation de séances à distance et la confidentialité inhérente au sujet traité par ces 3 commissions, les commandes publiques et la gestion des services publics.

Y a-t-il des questions sur ces règlements ?

La confidentialité est essentielle dans ce type de commission. Rien ne doit filtrer de ces instances. Je sou mets au vote ce rapport n°3. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Les règlements intérieurs de la commission d'appel d'offres, de la commission concession, et de la commission consultative des services publics locaux sont adoptés.

Désignations au sein d'organismes extérieurs

Rapport n° I-4

M. le PRÉSIDENT : Sur le rapport n°4 concernant la désignation au sein des organismes extérieurs, un certain nombre de désignations ont déjà eu lieu. Des commissions ou organismes devaient être complétés. Voici des propositions, hormis celle que vous pourriez donner :

-Aux conseils d'administration des EHPAD publics, je vous propose :

- À Arc-en-Barrois : Marie-Claude LAVOCAT, Stéphane MARTINELLI, Katia GONNET
- À Châteauvillain : Marie-Claude LAVOCAT, Stéphane MARTINELLI et Katia GONNET
- À Doulaincourt-Saucourt : Brigitte FISCHER-PATRIAT, Maxence LEMOINE, Nicolas LACROIX.
- À Fayl-Billot : Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Angélique AIGNELOT
- À Nogent : Anne-Marie NÉDÉLEC, Michel ANDRÉ, Céline BERNAND
- À Poissons : Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Jean-Guillaume DECORSE

-Au conseil d'administration d'Hamaris :

- 6 conseils départementaux : Damien THIERIOT, Anne-Marie NÉDÉLEC, Dominique MERCIER, Michel ANDRÉ, Dominique THIEBAUD, Bertrand OLLIVIER ;
- 7 personnalités qualifiées : Jean-Jacques BAYER, Anne-Marie GORSE, Robert COSTANZA, Anne CARDINAL, Michel HUARD, dont 2 personnalités qualifiées issues d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI : Sophie DELONG, André NOIROT ;
- 1 membre représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion : François ROBIN, Président de l'association Tremplin 52.

Y a-t-il des réactions ? Je souhaite qu'Hamaris soit présidé dans quelques jours par Bertrand OLLIVIER. Mais c'est le conseil d'administration qui en décidera.

-Au conseil d'administration de la Maison départementale du tourisme, un certain nombre de collègues y ont été déjà désignés comme Mme SCHOLLHAMMER qui me représente. Il fallait modifier pour deux sièges :

- 6 représentants : Anne LEDUC, Dominique THIEBAUD, Magali CARTAGENA, Domithile GUINOISEAU, Marie-Laure PARISON, Marie-Claude LAVOCAT

Pas de réaction ?

- À la commission départementale de coopération intercommunale, certains d'entre vous y siègent déjà pour représenter les villes et les intercommunalités : Bernard GENDROT, Stéphane MARTINELLI, Jean-Michel RABIET, Nicolas LACROIX.

Pas de réaction ? Je continue.

-À la commission départementale d'aménagement foncier, nous nous sommes appuyés sur les membres de la V^e commission :

- 4 titulaires : Laurent GOUVERNEUR, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Michel ANDRÉ, Jean-Michel RABIET ;
- En suppléant : Élie PERRIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Domithile GUINOISEAU et Monsieur KARAKULA.

-Au concours départemental des villes, villages et maisons fleuris, il fallait désigner les représentants par arrondissement. Un siège était aussi à pourvoir suite au décès de notre ancien collègue Michel BERTHELMOT :

- Pour l'arrondissement de Langres : Magali CARTAGENA,
- Pour l'arrondissement de Saint-Dizier : Astrid DI TULLIO
- Pour l'arrondissement de Chaumont : une ancienne collègue très impliquée Mireille RAVENEL.

-Au conseil départemental de l'éducation nationale :

- 5 titulaires : Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Marie-Laure PARISON, Dominique VIARD, Anne-Marie NÉDÉLEC ;
- 1 personnalité qualifiée titulaire : Jean-Jacques BAYER ;
- 5 suppléants : Brigitte FISCHER-PATRIAT, Gérard GROSLAMBERT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Jean-Michel RABIET, Stéphane MARTINELLI ;
- 1 personnalité qualifiée suppléante : André NOIROT.

Certains d'entre vous siègent aussi autrement au CDEN.

-Au conseil de discipline de recours :

- 3 titulaires avec des élus de la 1^{re} commission : Bernard GENDROT, Paul FOURNIÉ, Gérard GROSLAMBERT

Pas de réaction non plus ?

-Un représentant pour le GIP Maisons Grand Est Europe, je vous propose d'être le titulaire.

Voilà la proposition qui vous est faite. Y a-t-il des réactions ? Je soumetts au vote cette proposition globale. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Les désignations sont acceptées.

Je vous propose de lever cette séance pour passer à l'ordre du jour de la commission permanente.

La séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 19 novembre 2021,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances

Bernard GENDROT